

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,

On s'abonne:
A PARIS,
chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,
1<sup>er</sup> Août 1881.

Chronique générale.

La Chambre est morte. Nous ne ferons pas son oraison funèbre. Ses dénis de parole, de liberté, de patriotisme, de justice, de sens commun, inscrits quotidiennement dans nos lettres parlementaires pendant cette infernale session, parlent d'eux-mêmes.

La guerre que les 363 invoquaient pour combattre le gouvernement du 16 mai était imaginaire; mais celle qu'ils nous laissent sur les bras en partant est malheureusement bien réelle, bien sérieuse, et l'on dit que M. Grévy ne s'est décidé à signer le décret convoquant les électeurs pour le 21 août, que sur la présentation de télégrammes venus d'Algérie et disant tous, avec un inquiétant accord, qu'il faudrait à bref délai faire de grands sacrifices en hommes et en argent, si l'on voulait éteindre l'incendie allumé par l'imprévoyance et la fanfaronne impéritie des Barthélemy Saint-Hilaire, des Ferry, des Farré, des Grévy cadet.

Suivant quelques on-dit de gens d'ordinaire assez au fait de la politique Trompette, M. Gambetta ne se dissimulerait pas que la Chambre prochaine, dans les conditions de

véritable fraude électorale où elle sera nommé, n'a aucune chance de durée. On lui laisserait voter les subsides en hommes et en argent nécessaires pour la campagne obligatoire d'automne, puis on profiterait de la mauvaise impression que produirait ce début sur le pays pour l'acculer, à l'aide du Sénat renouvelé par les élections de janvier, à une dissolution suivie d'élections nouvelles très-rapprochées, qui se feraient au scrutin de liste.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un décret ouvrant la période électorale paraît à la limite extrême de cette période.

Car enfin, avec le délai légal calculé pour les distances, si par un retard quelconque le décret avait été promulgué avec 24 heures de retard, plusieurs départements, celui des Basses-Alpes entre autres, n'auraient pu voter légalement le 21 août.

Il faut, d'après la loi, vingt jours pleins pour la période électorale; or, les simples convenances devaient imposer au gouvernement la pudeur de ne pas attendre le dernier jour pour convoquer les électeurs.

Au point de vue constitutionnel, il faut encore observer que nous allons avoir deux Chambres à la fois pendant six à sept semaines.

La Chambre actuelle, d'après la Constitution, garde son mandat jusqu'au 14 octobre. Or, la nouvelle va être nommée sans pouvoir siéger avant cette époque. Et si un événement quelconque rendait nécessaire une convocation du Parlement, ce serait l'ancienne Chambre qui devrait être rappelée et non la nouvelle qui n'aura pas encore le droit de siéger.

Nous voyons bien pourquoi le gouvernement a voulu brusquer les élections.

Il a pensé qu'au moyen de cette surprise il déconcerterait ses adversaires, conserva-

teurs ou radicaux. Il a compté sur ce tour d'escamotage pour faire passer ses candidats.

Nous croyons, nous, que MM. Grévy et Ferry ont été au contraire joués par M. Gambetta qui est prêt depuis longtemps, depuis le jour où il a fait proposer le scrutin de liste.

Celui-ci, avec son astuce génoise, a été assez habile pour faire croire qu'il désirait retarder la période électorale. Il a été servi dans cette manœuvre par un homme de paille inconscient, M. Farré, et par un compère qui est dans ses confidences, M. Constant.

Immédiatement M. J. Ferry, bien connu par sa vanité, a donné dans le piège. M. Grévy n'y a rien vu. Et le tour a été joué.

LA DOUBLE CHAMBRE.

Etant donnés les termes de la loi électorale, la Chambre actuelle pourrait jouer un bien mauvais tour à M. Jules Ferry.

« Les députés sont nommés pour quatre ans. »

Il n'y a pas deux manières d'entendre quatre ans. Cette expression signifie quatre fois 365 jours, ni plus ni moins; tous les traités, baux, engagements qui sont contractés pour quatre ans n'expirent que le soir du dernier jour de la quatrième année.

Or, si 216 députés ont consenti à l'escamotage de M. Jules Ferry, il y en a 201 qui ont répondu: Nous ne voulons pas.

Et, quand il s'agit d'une loi, c'est-à-dire d'une disposition qui, pour être effacée, nécessiterait l'accord du Sénat avec la Chambre des députés, le vote des 216 contre les 201 n'a aucune valeur.

Les 216 peuvent se soumettre si bon leur semble; mais il n'y a rien qui puisse, jusqu'à présent, contraindre les 201 à abandonner leurs droits.

Que ferait M. Jules Ferry si les 201 manifestaient la prétention de toucher leur indemnité de député jusqu'au 14 octobre? Et

si, la Chambre étant convoquée en septembre, les 201 manifestaient aussi la prétention de venir siéger au Palais-Bourbon, non-seulement parce que c'est leur droit, mais aussi pour protester contre de prétendus nouveaux députés qui sont des intrus?

La loi est formelle. Et si, devant les urnes du 21 août, il se formait une ligue de citoyens respectueux de la loi et qui s'opposeraient à l'accomplissement d'élections qu'ils regardent comme illégales!

Si les 201 avaient de la dignité, et si les Français de ce temps avaient du nerf, il est évident que toutes ces protestations légitimes auraient lieu.

Car, en droit, la Chambre actuelle, n'ayant pas été dissoute, existe jusqu'au 14 octobre, et les députés qui laissent faire M. Jules Ferry sont des députés qui auront lâché absolument leur mandat.

Les comités radicaux de Paris font tirer un nombre considérable d'affiches-programmes contenant les réformes suivantes:

- Laïcisation et extension de l'enseignement.
Répartition équitable de l'impôt.
Indépendance des communes.
Anéantissement de l'influence cléricale.
Révision de la Constitution.

Ces affiches portent la formule du mandat impératif. A la suite de la proclamation, on lit ces mots: a signé le mandat, puis le nom du postulant.

Il est question au ministère de l'intérieur de scinder le service des cultes en deux branches. — La direction des cultes, qui resterait comme par le passé sous les ordres de M. Flourens, et la direction des cultes non catholiques qui serait donnée, dit-on, à un ancien préfet, M. Dauzon, aujourd'hui inspecteur général des prisons.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC
PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

Pour arriver plus facilement à parler l'allemand, il s'était logé chez un ancien maître d'école, homme âgé, catholique, et fort estimé: Ce vieillard, touché de l'infortune et du courage du baron, non seulement ne lui ménagea pas les conseils, mais encore réduisit autant qu'il l'osa le prix de son hospitalité, et finit par inviter, de temps en temps, M. de la Jouselière à partager amicalement ses repas.

Le vieil Albrecht Schemann unissait, à une grande distinction d'esprit, la douceur et la délicatesse, qualités précieuses à rencontrer quand on est malheureux. Veut depuis longtemps, il avait un fils étudiant à Wurzburg. Une fille, Elsa, âgée de vingt-huit ans, était demeurée avec lui. Elsa, d'humeur tranquille et studieuse comme son père, peignait avec goût les natures mortes. La paisible atmosphère dans laquelle ils vivaient fit du bien au baron. Pendant l'hiver, il s'assit près du foyer où Schemann réchauffait ses membres déjà un peu

tremblants; il lut, éclairé par la lampe qui permettait à Elsa de se livrer aux travaux de la veillee.

D'affectueuses et familières causeries se renouvelèrent souvent; bientôt le baron dut s'avouer qu'il éprouverait un véritable chagrin s'il lui fallait quitter le vieux Schemann et Elsa.

En même temps, dans son âme, une plaie restée vive se creusait d'autant plus que le temps s'écoulait sans lui apporter de remède. Depuis son séjour en Norvège, il n'avait eu aucune nouvelle de son enfant. Le marchand guérandais avait fait chercher Paulin en Angleterre, on n'avait jamais pu le découvrir; on croyait que la famille à laquelle il avait été confié avait changé de résidence. Sur l'incertitude reposait donc le seul espoir que le baron put conserver de revoir son fils. Après avoir, pendant cinq ans, gardé dans son cœur une inaltérable confiance, il avait senti le doute l'envahir; se laissant impressionner par cette sorte de pressentiment, il se demandait s'il n'avait pas à gémir sur un nouveau deuil, le plus douloureux de tous, puisque c'était le dernier. Il se prit alors à se replier sur lui-même, à se dire qu'il était seul au monde, que jamais sans doute il ne regagnerait la France, que sa déchéance et sa pauvreté lui permettaient peut-être d'accueillir une pensée à laquelle, peu de temps auparavant, il n'aurait même pas accordé un moment d'attention. Il pesa le pour, le contre, trouvant toujours le

moyen de faire pencher vers l'affirmative la solution qu'il cherchait. Enfin, il raisonna tant et si bien qu'un jour, dans une chapelle catholique de Munich, Elsa Schemann devint baronne de la Jouselière.

L'année suivante, elle mit au monde une fille qui ne vécut pas. Deux fois encore se renouvela cette déception. Pendant ce temps, la France se pacifiait, essayait des gouvernements incomplets et transitoires comme tous ceux qui sortent des révolutions. L'Empire s'était fait entrevoir à l'horizon des champs d'Arcole et de Marengo. Le Concordat avait été signé, les décrets de prescription abolis. Combien le baron aurait aimé regagner cette terre qui gardait la trace de tous les siens, ce logis où s'étaient écoulées les plus douces années de sa vie! Combien il aurait voulu s'agenouiller encore dans sa vieille église Saint-Aubin, au milieu de ses fidèles paludiers! Mais Albrecht Schemann s'affaiblissait. On ne pouvait lui demander ni d'entreprendre un long voyage ni de se séparer de ses enfants. Il fallait donc attendre et se contenter de savoir que le nom de la Jouselière n'était pas oublié dans le pays guérandais.

Le baron en était là de ses regrets et de ses désirs quand, tout à coup, une nouvelle saisissante lui parvint. Paulin, ce Paulin tant aimé, pleuré comme étant descendu dans la tombe, Paulin vivait, Paulin se souvenait de son père et, de la

rive natale, lui envoyait un pressant appel. Après avoir passé quelques mois en Angleterre, il avait suivi en Amérique la famille qui l'avait recueilli.

Deux mois après l'abolition des décrets de proscription, Guérande avait vu apparaître un beau cavalier de vingt-deux ans. Il avait reconnu, fêté, tous les amis des anciens jours. Et pendant que les: « Bonne Mère sainte Anne! Est-il donc gentil, notre Monsieur! » retentissaient de toutes parts sur son passage, Paulin faisait des recherches, écrivait en Norvège, apprenait que le baron Alexis avait lui-même renoué une correspondance dans la contrée et que son adresse était connue. Alors s'envola, joyeuse messagère, cette lettre qui parvint dans l'humble maison de Munich. Le baron versa de douces larmes. A travers l'espace et le temps, son enfant lui était demeuré fidèle. O Paulin! ô cher ressuscité! ne crains pas les affections nouvelles auxquelles le cœur de ton père s'est ouvert! elles n'ont pas usurpé la place!

Cependant, le baron éprouva une certaine inquiétude lorsqu'en épanchant à son tour toute son âme dans une tendre effusion, il lui fallut ajouter qu'une nouvelle alliance avait été conclue et que, pour la quatrième, Elsa allait devenir mère.

La réponse ne se fit pas attendre. Dans des termes parfaitement respectueux, Paulin offrait ses hommages à cette femme qui avait accepté de consoler les souffrances et l'exil de son père, M. de la

M. Gambetta quittera Paris jeudi 4 août, à 8 heures 45, pour arriver à Tours vers une heure.

Une réception lui sera préparée à la gare. M. Gambetta ira ensuite visiter l'Exposition régionale et présidera la distribution des récompenses.

Le soir, à 7 heures, un banquet aura lieu, comme nous l'avons dit, à l'Hôtel-de-Ville. M. Gambetta prononcera un discours politique.

Non content d'avoir accordé le grand cordon à son altesse Mustapha, le gouvernement vient de nommer M. Bleichröder, le banquier de M. de Bismarck, commandeur de la Légion-d'Honneur.

C'est cet honorable financier que le chancelier jeta sur nous, en février 1871, pour arracher, à Paris, conformément aux règles de l'art, une énorme contribution de guerre.

C'est lui qui refusa aux Parisiens le paiement en billets de banque qu'ils offraient et exigea des espèces sonnantes, en prononçant ces mots de froide et impitoyable ironie :

« Je ne sais quelle est la valeur réelle de ce qu'ils nous offrent ; en tous cas, ils veulent y gagner. Mais j'exigerai tout jusqu'au dernier sou. »

Voilà l'homme qu'on décore ! On lit à ce propos dans l'Unité nationale, journal gambettiste :

« Au train dont marchent les choses sous le régime gréviste, on peut s'attendre à lire un beau jour dans la Gazette de l'Allemagne du Nord ou dans les revues allemandes auxquelles collabore M. Barthélemy Saint-Hilaire que, par l'entremise de M. de Saint-Vallier, le grand-cordon de notre ordre national a été accordé au Reichshund, le fameux Sultan, gardien de la sécurité personnelle de M. de Bismarck. Alors, peut-être, un immense mouvement de dégoût finira par s'emparer de la nation, et la France vomira le régime qui rend possibles de pareilles infamies. »

## L'incident de Saint-Cyr.

Nous lisons dans la Gazette de France :

« L'incident des vingt-sept Saint-Cyriens en rappelle un autre qui s'est produit sous le ministère Ollivier.

Deux simples soldats avaient assisté à une réunion publique où ils s'étaient associés au langage des irréconciliables.

Ces deux soldats furent simplement envoyés en Algérie. Le parti républicain qui approuve aujourd'hui la mesure impitoyable, odieuse et illégale dont le général Farre a frappé les vingt-sept Saint-Cyriens coupables seulement d'avoir assisté, en uniforme et en corps, à une cérémonie religieuse, imagina alors d'ouvrir une souscription en leur faveur.

Cette souscription produisit douze mille francs. Elle devait servir aux deux soldats envoyés en Algérie à se faire remplacer.

Un débat eut lieu à ce sujet dans la séance du

10 janvier 1870. M. Gambetta y intervint en ces termes :

« Deux militaires sont allés assister, alors qu'ils n'étaient retenus par aucun service, à une réunion publique. En cela, ils ne commettaient aucune espèce de délit ni de contravention. Cependant on a appris quelques jours après qu'ils avaient été l'objet de mesures disciplinaires tout-à-fait exorbitantes. »

Et comme le général Leboeuf répondait :

« Ce n'est pas là leur place, »

M. Guyot-Montpayroux s'écria aux applaudissements de la gauche :

« Sont-ils citoyens, oui ou non ? »

Et M. Henri Rochefort :

« Des soldats on veut faire des automates. Ils doivent cependant avoir le droit d'aller dans les réunions publiques, puisqu'ils sont citoyens. »

M. Gambetta reprit alors :

« Ce qui a déterminé M. le ministre, ce n'est pas une punition à infliger à un délit, à une infraction, à un règlement quelconque, c'est purement et simplement la volonté de tenir l'armée absolument dépendante, en dehors de la société civile. Et cette obéissance passive que vous réservez comme un suprême argument et un suprême remède, eh bien ! je le dis, ce n'est pas de la politique, ce n'est pas un langage digne d'une assemblée délibérante, c'est la pensée de ceux qui sentent qu'ils ne sont qu'une faction au pouvoir et qu'ils ne peuvent y rester que par la violence. »

Il est intéressant de relire ce débat ; il fait juger cette faction républicaine qui, sans la moindre pudeur, renie toutes ses opinions passées, se montre au pouvoir cent fois plus arbitraire, plus violente que l'Empire. »

Voilà des paroles qui se retournent tout naturellement, aujourd'hui, au lendemain de l'expulsion des trente et un Saint-Cyriens, contre M. Gambetta et contre la République, contre la faction tout entière dont M. Gambetta est le chef avoué ou inavoué.

Il y a une distinction à faire qui est tout en faveur des jeunes et vaillants royalistes de Saint-Cyr, dit l'Etoile.

La constitution impériale, sortie du coup d'Etat de décembre, ne se déclarait pas révisable comme la Constitution républicaine.

L'article 8 de la Constitution Wallon détruit toutes les prétentions du régime actuel à vouloir étouffer dans l'armée toute manifestation régulière et légale des opinions politiques.

Le provisoire républicain règne et gouverne dans la limite tracée par la loi ; mais ce provisoire ne peut revendiquer sur les consciences et sur les actes extérieurs les prérogatives d'un régime définitif.

On l'oublie trop souvent en haut lieu, mais la presse royaliste a pour devoir de le rappeler.

Les royalistes ont pour eux la légitimité et la légalité.

## EN AFRIQUE.

Tunis, 30 juillet, soir.

L'état des esprits dans la Régence est beaucoup plus calme, ce qui tient sans doute aux préparatifs qui se font pour soumettre les tribus rebelles.

Le bruit court cependant qu'en se retirant les cavaliers maraudeurs auraient encore pillé les petites villes de Nasène et de Hammamet sur la côte est de la Régence.

Des israélites du Soliman, craignant de venir par terre, cherchaient à nolisier un vapeur qui irait les prendre sur le rivage, près de Soliman.

Un fait certain, c'est que tout est tranquille.

On répare la ligne télégraphique de Sousse, détruite sur une longueur de 40 kilomètres.

Les troupes venant de France sont arrivées par le courrier et débarquent à Carthage.

Ali-ben-Halifa, chef des insurgés sfaxiens, a envoyé des courriers chez plusieurs tribus de la Régence pour les inviter à s'unir à lui et à combattre le Bey et les Français. Il a écrit également des lettres pressantes aux Ouled Menna qui ont leurs douars près de Tebourouk, ainsi qu'aux Kroumirs, aux Ouchtetas et aux Mogodis. Ses émissaires ont partout été éconduits et ses propositions repoussées.

Il n'existe dans nos parages que des groupes isolés de maraudeurs, dont un corps de gendarmerie bien organisé pourrait facilement avoir raison.

Le rétablissement de l'ordre est nécessaire pour produire un effet moral sur la population.

Hier encore, dans la plaine du Fabs, divers charretiers ont été arrêtés, dépouillés, et leurs chevaux ont été enlevés.

Madrid, 29 juillet, soir.

La Epoca et le Comeo publient des lettres de Tunis, d'après lesquelles des soldats français auraient, le lendemain de la prise de Sfax, pillé et saccagé diverses maisons, parmi lesquelles le consulat d'Espagne.

## LES MACHINES INFERNALES ET LES ANGLAIS.

La presse anglaise se montre très-alarmée du commerce de machines infernales qui se fait entre révolutionnaires cosmopolites. Il y a en effet de quoi terrifier, quand on voit ces engins de destruction colportés à travers le monde et destinés à faire sauter soit des navires, soit des quartiers de ville.

Les douze machines saisies à Liverpool contenaient des mouvements d'horlogerie dont le mécanisme ingénieux permet de régler l'explosion à longue échéance.

C'est admirable au point de vue scientifique ! Seulement on a lieu de trembler quand on songe que les progrès de la science profitent aux bandits.

Avec cette horlogerie perfectionnée, on peut calculer l'explosion certaine de toute une flotte à échéance de huit ou quinze jours. La flotte saute en l'air en pleine mer, une semaine ou deux après son départ, et nul ne connaît l'auteur du crime.

C'est ainsi que la frégate anglaise le Dotterel a été complètement détruite dans le détroit de Magellan, avec tout son équipage.

La machine infernale avait été mise à bord

en murmurant :

— Apporter cela pour moi de Bavière ! c'est avoir des idées par trop germaniques !

Il posa néanmoins la statue dans son appartement, à l'endroit qu'il crut le mieux choisi. Seulement, sans même y prendre garde, il laissa s'accumuler autour d'elle une foule d'objets fort prosaïques qui cachèrent en partie les plus du vêtement retombant sur les pieds nus de la Philosophie. Elsa ou fit doucement la remarque.

— Vous avez raison, Madame, s'écria Paulin. Veuillez excuser mon incroyable négligence. Je vais prendre sur-le-champ un moyen de remédier au mal. Je sais un peu tailler le bois. C'était un de mes plaisirs en Amérique. Et, ajouta-t-il en souriant, comme la Philosophie doit dominer toutes choses vulgaires, je vais moi-même lui faire un piédestal.

Dès le lendemain il tint parole.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Maximes et Pensées.

Le meilleur médecin est celui qui raisonne le moins et qui observe le plus. MAUPERRUIS.

huit ou dix jours avant le départ du navire. Qu'on aille maintenant en chercher les auteurs à cinq ou six cents lieues de distance en pays étranger !

Encore une fois, c'est admirable ! Les douze machines de Liverpool sans doute destinées à jouer sur un théâtre, probablement en terre ferme, au milieu d'une ville, puisque leur horlogerie n'était pas en mouvement.

Nous comprenons donc la stupeur du gouvernement britannique et la colère de la presse anglaise, qui change subitement de langage et demande la répression des motifs révolutionnaires.

Il était temps que la Grande-Bretagne eût à son tour quelques inquiétudes pour sa sécurité. Depuis soixante ans, messieurs les Anglais trouvent charmant d'applaudir tous les drôles qui sèment la Révolution partout, et au besoin de les soulever. Ils s'amusent même des prédications de Louis Michel et des nihilistes sans emplois, parce qu'ils croient que ces excitations n'atteignent que l'étranger. Ils ont fait ainsi de leur île le club central de la Révolution où les bandits surnuméraires viennent se former pour l'avenir.

Ils apprennent aujourd'hui qu'en face de la solidarité du crime, il y a pour les gouvernements une solidarité de défense nécessaire.

Londres est menacé comme Saint-Petersbourg ; la reine Victoria peut être visée demain comme l'ont été l'empereur Alexandre II, l'empereur Guillaume, le roi Humbert et don Alphonse. L'Angleterre comprendra sans doute qu'il est urgent de prendre des mesures sévères, si elle veut se préserver des sinistres exploits des fanatiques, des nihilistes, des socialistes, des internationalistes, toutes sectes qui se reliaient entre elles et n'ont qu'un seul et même but : la destruction de l'ordre social.

## Etranger.

ANGLETERRE. — D'après différents journaux anglais, la police de Londres recherche en ce moment les noms des délégués français qui sont venus prendre part aux séances du congrès révolutionnaire tenu dans cette capitale il y a quelques jours. Le gouvernement anglais veut les faire poursuivre devant les tribunaux, pour menaces et injures adressées au gouvernement de la Reine. D'autres journaux annoncent qu'une note diplomatique a été échangée à ce sujet entre le cabinet anglais et M. Barthélemy Saint-Hilaire.

TURQUIE. — Le Daily Telegraph publie une dépêche de Constantinople, annonçant l'envoi de forces ottomanes considérables à Tripoli.

La Porte expédierait dix mille hommes et une escadre de cinq à six cuirassés.

C'est là encore une réponse catégorique au discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

ÉTAT-UNIS. — Le New-York Herald annonce que Hartmann est arrivé jeudi à New-York, venant d'Europe.

Dans la soirée, un rédacteur de ce journal a rendu visite à Hartmann. Celui-ci a déclaré qu'il venait visiter l'Amérique comme délégué du comité révolutionnaire français auprès du peuple des Etats-Unis ; il retournera en Russie aussitôt que les circonstances le permettront.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 juillet. La liquidation se présente dans les conditions les meilleures. Les cours sont très-fermes. On cote 119.55 et 119.45 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien est à 87.15 et l'Italien à 90.35. La réponse des primes se fait aux plus hauts cours.

La Banque de France fait 5.680 et 5.660. La Banque de Paris oscille de 1.250 à 1.232.50. Le Crédit Lyonnais continue à fléchir. On est à 910.

Le Crédit de France est vivement demandé à 712.50. Nous approchons du moment où il n'y aura plus qu'un marché sur cette valeur. La reprise pourra alors s'accroître largement.

L'action du Crédit Foncier se relève, comme nous l'avions prévu. On est à 1.695 et 1.681.50. Le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie continue à être fort demandé.

La Banque Nationale donne lieu à un vif courant de transactions aux environs de 700. On est fermé à 635 sur le Crédit Foncier Luxembourgeois.

Le gros camionnage de Paris est demandé pour les actions et à 485 pour les obligations.

La Banque de Prêts à l'Industrie est fort tenue à 610. On cote 790 sur le Crédit général.

français. Les demandes affluent sur les actions de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon. L'action du Suez est à 1,775. Lyon, 1,750; Midi, 1,230.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONVOCACTION DES RÉSERVISTES.

La convocation des réservistes est ainsi modifiée, d'après le *Journal officiel* :

Première série, troupes à pied : les classes 1872 et 1874 sont convoquées du 6 septembre au 3 octobre inclusivement.

Deuxième série, troupes montées : la classe 1874, du 12 octobre au 8 novembre inclusivement.

Deuxième série, troupes montées : la classe 1874, du 12 octobre au 8 novembre inclusivement.

Les réservistes de l'armée de mer seront appelés avec la première série de l'armée de terre.

Les réservistes de l'armée de mer engagés pendant le deuxième semestre de 1872 ne seront pas convoqués.

La circulaire du ministre de l'intérieur demandant aux fonctionnaires candidats aux prochaines élections de résigner leurs fonctions a-t-elle été envoyée à qui de droit ? Cela paraît douteux. On voit, en effet, dans plusieurs départements les fonctionnaires qui ont la haute main sur les préfets et sous-préfets préparer leur candidature en conservant leur poste.

Voilà des actes de candidature officielle bien caractérisés, et rien ne fait prévoir qu'ils prennent fin.

Devant cet état de choses, plusieurs députés ont déclaré que s'ils retournaient à la Chambre, ils demanderaient l'invalidation de tous les candidats fonctionnaires qui auraient été nommés sans avoir abandonné leur poste.

Cette résolution a été prise d'un commun accord par MM. Clémenceau, Périn, Bosq et Bousquet.

### Le serment des quatre !

Puisque, d'après la *Gazette de Bretagne*, le sous-préfet de Saumur pose sa candidature dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Pontivy, l'Union de l'Ouest fait cette question :

« M. Demangeat a-t-il donné sa démission ? Si non, il doit être mis en disponibilité, comme certain receveur des finances, à qui M. Magnin a enlevé ses fonctions, parce qu'il est candidat même dans un autre département que celui où il exerce. C'est tout à fait le cas de M. Demangeat. »

**Les Verchers.** — Jeudi soir, un incendie, dû à l'imprudence de parents, qui ont laissé des allumettes chimiques à la portée de leur enfant, a éclaté aux Verchers, canton de Doué, chez le sieur Jean Achard.

Pendant le repos du jour, le petit garçon froissait des allumettes dans la cour sur une planche entourée de paille; le soufre enflammé a communiqué le feu à la paille, et de proche en proche jusqu'à une meule de foin de 25,000 kil.

Celle-ci était montée sur un rang de cotrets; aussi un courant d'air, établi en dessous, a-t-il favorisé le développement des flammes. Malgré la promptitude des secours, M. Achard et ses voisins n'ont pu que sauver les récoltes qui étaient dans la cour et préserver les bâtiments.

La perte s'élève à 800 fr. environ. Rien n'était assuré.

**Villebernier.** — Vendredi, un autre incendie, dû également à une cause toute accidentelle, éclatait à Villebernier, chez le sieur Lebeauvin, cultivateur.

Dès 4 heures 1/2, une machine à battre à vapeur, établie à 5 mètres de l'écurie, chauffait pour commencer la journée, et bientôt après la fumée se dégageait de la toiture du grenier au-dessus de l'écurie, rempli de foin.

Malgré les efforts des travailleurs qui servaient la machine à battre, et de voisins accourus aux premiers cris d'alarme, tout le bâtiment et ce qu'il contenait a été réduit en cendre.

La perte totale s'élève à 4,200 fr. environ, couverte par une assurance.

Le *Journal officiel* a promulgué une loi tendant à autoriser le département de Maine-

et-Loire à contracter, à la caisse des chemins vicinaux, un emprunt de 40,000 fr., applicables à la construction d'un pont sur un chemin d'intérêt commun.

Vendredi soir, M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt est arrivée à Paris, où elle va se reposer jusque vers le 25 août. Elle entreprendra à cette époque, sous la direction de MM. Duquesnel et Simon, une tournée en province qui ne durera pas moins de deux mois; M. Jarrett s'emparera alors de la comédienne fugitive, qu'il conduira dans toute l'Europe. La tournée commencera par l'Espagne.

Quant à MM. Duquesnel et Simon, ils ne feront que troquer leur étoile diaphane contre une étoile plus plantureuse, et, sous leur direction, M<sup>me</sup> Judic jouera *Niniche*, dans les départements de l'Ouest, du Centre et du Midi.

Dans sa revue des fêtes du 14 juillet dans le département de Maine-et-Loire, le *Patriote* insère très-gravement les lignes suivantes qui lui ont été adressées de la commune de Loiré, canton de Candé, arrondissement de Segré. Nous les reproduisons à titre de curiosité :

Un mot sur notre petit bourg à propos de la fête. Il n'y avait aucun drapeau, pas même à la Mairie. Le soir, illumination à la maison d'école et dans deux maisons particulières.

Vers huit heures et demie, quelques jeunes gens se réunissent et tirent plusieurs coups de fusils pour annoncer la fête.

A neuf heures, accompagnés d'un autre jeune homme, ancien clairon, qui sonne quelques charges, nous entonnons la *Marseillaise*, que nous chantons jusqu'à deux heures du matin. Puis nous rentrons chacun chez nous, nous promettant bien de recommencer l'année prochaine.

Le lendemain, vers sept heures du matin, je vais retrouver mes camarades. J'en trouve un en pleurs; je lui demande ce qu'il a, et il me répond : « Ce matin, en me présentant devant ma mère pour déjeuner, sans rien me dire, elle m'a envoyé deux coups de canne sur les reins, puis elle m'a traité de mauvais gars, etc. » Ce jeune homme, âgé de 20 ans, se voyant ainsi maltraité, s'est engagé dans un régiment.

Le soir, nous nous retrouvons tous, et on nous promenant dans la rue, nous rencontrons un personnage de la commune qui traite un de nos camarades de voyou et de mauvais sujet, ainsi que ceux qui le jour de la fête nationale avaient chanté la *Marseillaise*.

Le matin du 14, ce même personnage s'est permis de qualifier, devant plusieurs personnes honorables, la fête nationale de « fête des assassins. »

Enfin, jeudi dernier, le cocher d'un château du voisinage s'est permis de m'insulter; je serais désireux de savoir si c'est M. son maître qui lui commande de pareilles choses. — L. B.

### POITIERS.

Un employé de préfecture républicain. — Dans son audience de jeudi, le tribunal de simple police de Poitiers a condamné à 2 francs d'amende le sieur Charles Gazeau, employé à la préfecture, pour violences légères envers le jeune Lobstein. Rencontrant cet enfant sur le plan de Montierneuf, il l'avait apostrophé, sans motif et sans raison, en le traitant de produit de Jésus et avait fini par le maltraiter. (*Journal de la Vienne.*)

### NIORT.

Les courses de Niort sont fixées aux dimanche 11 et lundi 12 septembre prochain.

### LE MANS.

Un arrêté préfectoral vient de révoquer de ses fonctions de directeur de l'école communale de la rue de la Juiverie, le frère Anicetus.

Cet arrêté est rendu à la suite de la décision du conseil d'académie qui a suspendu le directeur de cette école. Le frère Anicetus est accusé de s'être immiscé dans la direction de l'école libre — élevée en opposition à une école communale de la ville.

L'arrêté préfectoral, dit la *Sarthe*, fera un très-mauvais effet au Mans. Le frère Anicetus était aussi aimé qu'estimé, et les succès que ses élèves remportaient à chaque concours, les éloges que lui décernaient l'année dernière les membres du jury de l'Exposition, disent assez combien il était digne d'occuper la place à laquelle on l'avait appelé, il y a quelques années.

On écrit de Fougères (Ille-et-Vilaine), 22 juillet, au *Français* :

« Un chef du parti républicain de Fougères, le seul qui, avec le sous-préfet Tillot,

n'ait pas décoré sa maison le jour de la Fête-Dieu, est mort aujourd'hui à la suite d'une très-courte maladie. Ce farouche libre-penseur a réclamé avant sa mort un prêtre, auquel il s'est confessé. Les trois ou quatre francs-maçons de notre ville sont déconcertés. »

Le 14 juillet de l'an de crochitage 1881, un habitant de la commune de Montdurs, près Fougères, pour célébrer la fête nationale, tira à son réveil plusieurs coups de fusil et de revolver. Le fils de ce citoyen, âgé de dix ans, non moins enthousiaste et non moins patriote, quand le père fut parti, se précipita sur le revolver et en déchargea un coup à bout portant sur un passant. La balle a été se loger dans la moëlle épinière, la mort est certaine. Ce fervent batailleur va passer devant le tribunal correctionnel, assisté de son père, qui est civilement responsable de cet homicide. (*Petit Breton.*)

L'Union de Bretagne nous signale un fait odieux qui s'est passé le 14 juillet dans une commune du département.

Le buraliste de l'endroit venait de perdre son petit-fils; le cadavre de l'enfant gisait étendu sur un lit funèbre. Sans respect pour la douleur du malheureux buraliste, le maire le força, sous peine de perdre son bureau de tabac, son unique gagne-pain, d'illuminer le soir de la fête de Marianne.

Les fenêtres derrière lesquelles pleurait une famille désolée ont été décorées de lampions !

C'est infâme ! c'est odieux !

### Publications de mariage.

Jean-Mathurin Chauviré, facteur, de Saumur, et Augustine Desmier, couturière, de Bagnoux.

Justin-Alexandre-Marcelin Coulon, employé aux chemins de fer de l'État, et Angèle-Amélie Bigot, buraliste, tous deux de Saumur.

Alexis Tézé, tailleur de pierre (veuf), et Sophie-Léontine Leguy, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

### Faits divers.

L'inspection des viandes a fait saisir, à Paris, pendant les mois de mai et juin, tant aux halles et aux abattoirs que chez les bouchers et tripiers, 403,134 kil. de viandes gâtées.

Un des abonnés de la *Civilisation* signale le fait suivant qui se passe de tout commentaire :

« Une dame très-honorable loue une maison pour l'école des filles. Ayant besoin de cette maison, elle avertit l'institutrice qu'elle ne peut plus continuer à lui laisser son local. L'institutrice avertit l'inspecteur primaire. Celui-ci écrit aussitôt à cette dame cette lettre radicale, dont voici le sens et la phrase principale :

« L'Ecole des filles restera dans votre maison; vous consentirez à faire un autre bail, ou bien... Rappelez-vous que vous avez un fils qui est percepteur. »

### CONSEILS ET RECETTES.

Dans les hivers rigoureux, nous introduisons volontiers, dans notre régime, les aliments azotés, ainsi que font les peuples voisins du pôle.

Pourquoi, dans les étés torrides, conservons-nous — en fait de nourriture — notre façon de vivre à l'europpéenne ? Le gros bon sens indique que, gratifiés d'une chaleur tropicale, nous devons adopter l'alimentation de ceux qui sont nés sous le tropique du Cancer ou sous celui du Capricorne ? Riz, poulet, légumes, fruits, boissons rafraîchissantes, rarement fermentées ou spiritueuses.

Ceux qui continuent à ingérer des viandes, du vin, de l'alcool, des pickles, de la moutarde, etc., peuvent s'attendre à une atteinte de maladie de foie. Pensez à cela, lecteurs, quand les chaleurs nous accablent !

## Variétés.

### LE SALUT CHEZ LES DIVERS PEUPLES.

Comment se salue-t-on dans tous les pays civilisés ? En quels termes aborde-t-on son semblable dans la rue ? Quelles sont les formules de politesse en usage chez les divers peuples de l'Europe ?

En Orient, les formules de salutation respirent le parfum d'une simplicité primitive. L'Arabe dit : « Puisse ta matinée être belle ! » — « Que Dieu l'accorde ses faveurs ! » dit l'Ottoman avec gravité. Le Persan verbeux prononce une salutation dans le genre que voici : « Puisse ton ombre ne jamais diminuer ! » formule qui est en situation dans ces contrées où l'homme a toujours devant les yeux une lumière ardente.

Les Égyptiens ont aussi une salutation en rapport avec leur climat brûlant : « Comment va la transpiration ? Transpirez-vous salutairement ? » Les Égyptiens, experts en hygiène, savent que la transpiration sauve de bien des maladies.

Le Chinois gastronome adresse les mots suivants à celui qu'il rencontre de bon matin : « Avez-vous mangé votre riz ? ... Votre estomac fonctionne-t-il bien ? ... Est-il en bon ordre ? ... »

Les anciens Grecs avaient l'âme épanouie : « Réjouis-toi ! » se disaient-ils.

Les Grecs modernes, devenus positifs et gens de négoce avant tout, se saluent en disant : « Que fais-tu ? » c'est-à-dire : Comment vont les affaires ? Les huiles se vendent-elles ? Les raisins, les figues et le miel sont-ils abondants ?

Les Romains primitifs, ce peuple vaillant, sobre, propre aux exercices du corps, se saluaient : *Vale ! Vale !* c'est-à-dire : Sois en bonne santé, sois fort ! ou *Quid agis ?* — A quoi exerces-tu ton activité ?

Les Romains de la décadence se saluaient d'une façon efféminée; ils se traitaient en s'abordant : *Dulcissime rerum !* — O le plus doux des objets !

Les Italiens du Nord se disaient jadis : *Sanita e guadagno*. Santé et gaieté. On disait jadis à Naples : *Crescite in santitate*. — Croissez en sainteté ! Aujourd'hui en Italie : *Com'è sta ?* — Comment êtes-vous ? C'est la salutation banale des peuples latins. En Espagne : *Como lo pasa usted ?* — En France : Comment vous portez-vous ?

Cependant, les Espagnols ont quelques formules dévotes : *Vay a usted con Dios*. — Allez avec Dieu ! *Dios guardia a usted muchos años !*

La salutation ordinaire de l'Allemand se donne souvent à la troisième personne : « Comment cela va-t-il ? » où : « Comment allez-vous ? »

Le Hollandais, éminemment commerçant et navigateur, salue : « Comment voyagez-vous ? » — Le Suédois : « Comment pouvez-vous ? » c'est-à-dire : Êtes-vous dispos, vigoureux ?

« Comment vivez-vous chez vous ? » dit l'Écossais hospitalier. Le Russe salue lacoïquement par : « Soyez bien ! » Enfin, l'humoristique Anglais adresse son *How do you do ?* — Comment faites-vous ? ou : *How are you ?* — Comment êtes-vous ?

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juillet 1881), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de juillet, les articles suivants :

Pierre Broussel ; — les Épreuves d'Étienne (nouvelle) ; — le Bon Samaritain ; — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite) ; — Château de Mehun-sur-Yèvre ; — le Martin-Chasseur géant d'Australie ; — l'Héliographe ; — le Jade ; — Lampe électrique automatique ; — l'Horoscope de Louis XIV ; — la Maison de Flécher à Pernes ; etc., etc.

Vingt-deux gravures : — Dessins de Sellier, Lancelot, Freeman, Edouard Garnier, Jules Laurens, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

Plus d'ASTHME  
SUFFOCATION  
et TOUX  
Indication gratis franco.  
Écrire à M. le Dr CLERY  
à Marseille.

